



Union
syndicale
Solidaires

Communiqué de presse

Paris, le 13 juin 2023

Revalorisation dans la Fonction publique : des miettes !

Le 12 juin, le ministre de la Fonction publique recevait les organisations syndicales dont l'Union syndicale Solidaires pour présenter son projet de revalorisation salariale. Les organisations syndicales ont toutes décidé de quitter la réunion, car la maigre revalorisation ne vient même pas compenser l'augmentation de ces deux dernières années.

Le ministre a annoncé une augmentation du point d'indice d'1,5%. Il augmentera de 4,85 à 4,92 euros. En plus de cela, les grilles seront revalorisées de 5 points d'indices forfaitaires. L'augmentation du salaire des fonctionnaires s'élèvera donc à moins de 50 euros brut par mois pour une enseignante dans sa quinzième année de carrière.

Il faut ajouter que le ministère a procédé ces dernières années à une désindexation des primes et des indemnités sur le point d'indice, ce qui en bloquera toute hausse automatique.

L'autre mesure concerne, sans davantage de précisions, une augmentation de 1 à 9 points d'indice pour les bas de grille des catégories B et C. Ces personnels, qui ont vu leur salaire entièrement rattrapé par l'inflation et l'augmentation du Smic, ne verraient ainsi leur salaire augmenter que de 5 à 45 euros brut par mois. Entre septembre 2021 et 2023, l'indice plancher de la grille salariale AESH a gagné 26 points en raison de l'indexation du SMIC, le ministre de la Fonction publique n'annonce donc rien de plus que l'existant, c'est-à-dire l'évolution des pieds de grille afin de ne pas rémunérer les personnels à un indice inférieur à celui du SMIC.

Enfin, le ministre a annoncé une prime dite de "pouvoir d'achat", versée une fois, de 300 à 800 euros brut pour les personnels percevant un salaire en-dessous de 3250 brut par mois primes incluses. Un tel dispositif ne résout évidemment rien au problème structurel de la faiblesse des salaires dans la Fonction publique.

Fédération SUD Éducation

31 rue de la Grange aux Belles,
75010 Paris

01 58 39 30 12

fede@sudeducation.org

www.sudeducation.org



Pour SUD éducation et l'Union syndicale Solidaires, ces annonces ne sont que des miettes. Toutes combinées, elles ne rattraperont pas l'inflation de 10 points de ces deux dernières années. En conséquence, l'annonce de M. Stanislas Guérini a essentiellement consisté à expliquer aux syndicats des personnels de combien la baisse de salaire sera limitée.

À SUD éducation, les revendications sont simples :

- **une indexation des salaires sur l'inflation,**
- **un salaire minimum dans la fonction publique porté à 1700€ net,**
- **avec Solidaires, SUD éducation revendique une revalorisation immédiate des salaires de 20% pour compenser le gel durant 10 ans du point d'indice, et l'attribution de 85 points pour toutes et tous, soit 420 euros brut mensuels.**

SUD éducation continuera de porter ces revendications et à les populariser aussi longtemps qu'il le faudra pour gagner des augmentations de salaire dans le service public d'éducation et réduire les inégalités salariales.